



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône

**Réalisation du parc solaire photovoltaïque du Talagard
sur la commune de Salon-de-Provence**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DE LA DEMANDE DE DEFRIQUEMENT**

La demande de défrichement enregistrée sous les références STC 16-084-103 déposée par la SAS PARC SOLAIRE DU TALAGARD relative au projet de construction d'un parc solaire photovoltaïque est mise à disposition du public conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs, **du 13 au 27 avril 2017 inclus**.

La demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que les avis des autorités administratives, seront **mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie de Salon-de-Provence – Service Urbanisme, durant cette période :**

- du lundi au vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 16:45

Les observations du public y seront recueillies sur un registre prévu à cet effet.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.